Cofinancé par l'Union européenne

Région îledeFrance

Programme régional Île-de-France et bassin de la Seine FEDER-FSE+ 2021-2027

Appel à projets FSE+ 2026

MOOVE : Promouvoir les Mobilités européennes et internationales en Île-de-France

Annexe 1b - Pièces à fournir lors de l'instruction pour l'analyse de la demande d'aide

Instruction du dossier

Après vérification de la complétude administrative, le service instructeur procède à l'instruction du dossier. L'instruction des dossiers permet de s'assurer que les opérations présentées sont éligibles, au regard des critères du PR, de l'AAP et des règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses. La procédure permet également de vérifier que l'objet et la description de l'opération sont suffisamment bien définis, en rapport avec les livrables attendus et suffisamment bien détaillés.

Pour cela des pièces sont nécessaires et demandées à l'instruction, en fonction de l'état d'avancement de votre projet.

Un "*guide méthodologique de mise en œuvre*" du Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 a été élaboré pour répondre à un besoin opérationnel de gestion des fonds européens.

Il a pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre du Programme régional (PR) Île-de-France et bassin de la Seine 2021-2027 et les règles d'éligibilité pour la Région Île-de-France.

Nous vous invitons à consulter ce guide qui recense tous les modèles et les documents attendus pour chaque point de contrôle.

	Intitulé du document	Nature obligatoire	Indication sur l'obtention du document
	Documents nécessaires pour TOUS les candidats		
☐	**Dépenses de personnel :** ☐ Lettres de mission (1/personne) ☐ Fiches temps (1/personne)	Obligatoire	Compléter les **Documents types n°5 et n°6**
☐	**Ressources :** ☐ Attestation de cofinancement	Obligatoire, si projet financé par des co-financeurs	Décision de chaque co-financeur OU lettre d'intention si décision en cours : le document doit préciser s'il s'agit d'une subvention de fonctionnement global pour la structure ou d'une subvention spécifique pour le projet et dans ce dernier cas le nom du projet, l'assiette de financement, le nombre de participants et les dates butoirs A DEFAUT, compléter l'attestation de cofinancement jointe (1 exemplaire pour chaque co-financeur) - **Document type n°7**
☐	**Pièces relatives aux participants** *Ces pièces seront demandées, sur échantillon, pour les opérations démarrées avant la date de l'instruction.*	Obligatoire, si informations déjà disponibles	Consulter **l'annexe** ~~5~~6 (éligibilité des participants)
☐	**Commande publique** Pour les porteurs de projets **soumis à la commande publique**	Obligatoire si marché ou dépenses engagées	Fournir les documents nécessaires, listés dans le **Document type n°**11~~10~~
☐	**Commande publique** Pour les porteurs de projets **non soumis à la commande publique**	Obligatoire	Pour tout achat de biens, de fournitures ou de services figurant en dépenses directes dans le plan de financement pour un montant supérieur ou égal à 1 000€ HT, le porteur remplit l'obligation de mise en concurrence en justifiant qu'au moins trois devis ont été demandés. Il est rappelé toutefois que si le porteur est soumis à des règles internes de procédure d'achat, ce sont les règles du porteur qui s'appliquent. Voir le **Document type n°11**

	Intitulé du document	Nature obligatoire	Indication sur l'obtention du document
☐	**Opérations collaboratives** ☐ Accord de partenariat entre le bénéficiaire chef de file et ses partenaires	Obligatoire	**Document type n°12**